

Vous devez faire face à des questions juridiques en lien avec votre situation familiale, la gestion de votre budget,...

Deux services vous proposent une permanence téléphonique d'écoute et de soutien juridique :

EPDEF : 9h/12h30 au 03.21.45.81.60 ou permanenceparentalite@epdef.fr

UDAF : 9h /13h -14h/17h au 03.21.71.21.55 ou pcb.udaf62@gmail.com